

CONFORMEMENT A LA DIRECTIVE DI 2006/42/CE RELATIVE AUX MACHINES

LE FABRICANT : **ADC-FAYAT**
RUE MARCEL BEAU
BP 069
79202 PARTHENAY CEDEX
FRANCE

DECLARE PAR LA PRESENTE QUE LA MACHINE DESTINEE AU LEVAGE DE CHARGES ET DESIGNEE CI-DESSOUS :

- DESIGNATION/MODELE :

PONT ROULANT / POSE

POUTRE ROULANTE / SUSPENDUE

PORTIQUE

SEMI-PORTIQUE

- TYPE : Mono profilé

Bi profilé

Mono caisson

Bi caisson

- N° DE SERIE : 21-0595 - REF. ADC 7171.12.1

- LIBELLE: 1 PONT ROULANT MONOPOUTRE Intensive Crane - 6,3 t / 3.65 m (MP-P)

SATISFAIT A L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS PERTINENTES DE LA DIRECTIVE MACHINE DI/2006/42.
SATISFAIT A L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS PERTINENTES DE LA DIRECTIVE CEM 2014/30/UE.

CETTE DECLARATION CONCERNE EXCLUSIVEMENT LA MACHINE REFERENCEE CI-DESSUS,
DANS L'ETAT DANS LEQUEL ELLE A ÉTÉ ASSEMBLEE ET MISE SUR LE MARCHE.

CETTE DECLARATION EXCLUT LES COMPOSANTS AJOUTES ET/OU LES OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SUITE
PAR L'UTILISATEUR FINAL.

CETTE DECLARATION NE CONCERNE PAS LE SUPPORT OU LA STRUCTURE DANS LEQUEL ELLE SERA INTEGREE
L'EXAMEN D'ADEQUATION RESTE A LA CHARGE DE L'UTILISATEUR FINAL.

CE MATERIEL N'EST PAS DESTINE AU LEVAGE OU AU TRANSPORT DE PERSONNEL.

LA PERSONNE AUTORISEE A CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE CORRESPONDANT EST :

R. DAVID - DIRECTEUR TECHNIQUE & INDUSTRIEL
ADC
RUE MARCEL BEAU
BP 069
79200 PARTHENAY CEDEX
FRANCE

A LA SUITE D'UNE DEMANDE DÛMENT MOTIVEE DES AUTORITES NATIONALES, LE FABRICANT S'ENGAGE A
TRANSMETTRE LES INFORMATIONS PERTINENTES CONCERNANT LA MACHINE,
SELON LES MODALITES QUI SERONT DEMANDEES PAR LES AUTORITES NATIONALES.

FAIT A PARTHENAY, LE 17/02/2021



Guy BERNARD
DIRECTEUR